



Commission du développement des territoires

3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

"Soutien aux associations en région Alsace" (SARA)

Rapport n° CP/2012/700

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Le Conseil Général souhaite faciliter le développement de la vie associative sur tous les territoires bas-rhinois. La diffusion gratuite d'outils et de conseils à destination des dirigeants, des bénévoles et des porteurs de projet constitue un des leviers leur permettant, notamment pour les petites associations fonctionnant presque exclusivement par la mobilisation du bénévolat, de mieux faire face à l'évolution des contraintes réglementaires dans l'exercice de leurs missions.

1) La mise à jour des outils SARA :

L'association SARA (Soutien aux Associations en Région Alsace) propose, dans la droite ligne des orientations départementales, de poursuivre, à destination des responsables associatifs, des bénévoles ou des porteurs de projets associatifs, le développement et la diffusion d'informations pratiques et gratuites, mises régulièrement à jour.

SARA met à disposition :

- des outils papier (créer une association en Alsace-Moselle, dons et conséquences fiscales, guide de la réglementation des activités associatives occasionnelles, guide des aides en faveur de l'emploi associatif...)
- un site internet proposant les coordonnées des membres du réseau SARA susceptibles d'aider les associations, 219 fiches pratiques classées par thématiques (communication, emploi, financement, réglementation des activités, gestion, cadre juridique, publications), 12 guides pratiques disponibles et téléchargeables gratuitement, une foire aux questions.

La fréquentation du site Internet de SARA a été de 16 400 visites en moyenne par mois en 2011.

Ces différents outils permettent d'informer, d'orienter, de conseiller, voire d'alerter les dirigeants et bénévoles dans l'exercice de leurs fonctions.

En 2012, SARA a pour objectifs :

- la refonte globale du site internet avec des liens plus systématiques vers des guides ou ouvrages de partenaires, avec également une actualisation complète de toutes les fiches pratiques
- l'actualisation de 2 guides :
 - « Créer une association en Alsace Moselle »
 - « Dons et conséquences fiscales »
- la mise à jour du répertoire régional des organismes de soutien aux associations.

A cet effet, l'attribution d'une subvention de **7 000 €** pourrait être envisagée afin de permettre à SARA de réaliser et de mettre à jour ces différents outils.

2) L'animation territoriale

Depuis 2008, le réseau SARA est soutenu par le Conseil Général pour la mise en place d'un réseau territorial de soutien technique aux associations sur le périmètre de la Maison du Conseil Général (MCG) de Sélestat en lien avec les communautés de communes.

Cette action s'est traduite par la tenue à titre expérimental de permanences « conseils gratuits aux associations » :

- 2009 : 14 permanences tenues pour 38 entretiens
- 2010 : 11 permanences réalisées pour 29 entretiens
- 2011 : 13 permanences pour 40 entretiens (+ 7 entretiens hors permanence).

Le taux de fréquentation est en progression, le dispositif étant bien connu sur le territoire grâce à l'implication des partenaires locaux. Le bilan réalisé s'avère positif en termes de service rendu.

Afin de poursuivre cette action sur le territoire de la MCG de Sélestat un montant de **3 000 €** permettrait à SARA d'assurer 15 permanences au courant de l'année 2012 dans les locaux de la MCG.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27081	65-6574-30	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 7 000 € à verser en une seule fois à l'Association "Soutien aux associations en région Alsace" (SARA) pour la réalisation et la mise à jour de guides pratiques et d'outils d'information gratuits à destination des responsables associatifs et des bénévoles ;

- décide d'attribuer une subvention de 3 000 € à verser en une seule fois à l'Association SARA pour la tenue en 2012 de permanences de Conseils gratuits aux associations à la Maison du Conseil Général de Sélestat.

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL